

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
15/10/2021

Date d'affichage
15/10/2021

Objet de la délibération
Cession foncière terrain AB74 - Commune de Saône/Magali CALVAT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20211021-20211012-DE



Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, Maire

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoît VUILLEMIN.

Excusés : Pascal GAILLARD : procuration à Marc LECAILLE

Absente : Maud WASNER

Mme Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance.

Mr CALVAT ne prend pas part au vote

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de Madame Magali CALVAT sollicitant la collectivité pour l'acquisition de la parcelle communale AB74 ;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 09/09/2021 pour céder la parcelle susvisée pour un prix de vente de 50 € Hors Taxes / m² ;

La parcelle AB74 appartenant à la commune de Saône sert essentiellement à desservir et à désenclaver la parcelle AB75 appartenant à Madame Magali CALVAT depuis la rue de l'Etoile.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- Le prix de vente au m² : 50 € HT / m² ;
- La cession de la parcelle AB74 d'une contenance de 38 m² pour un montant de 1900 € hors taxes et hors droit d'enregistrement restant à la charge de l'acquéreur ainsi que la constitution de toutes servitudes liées à la vente ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

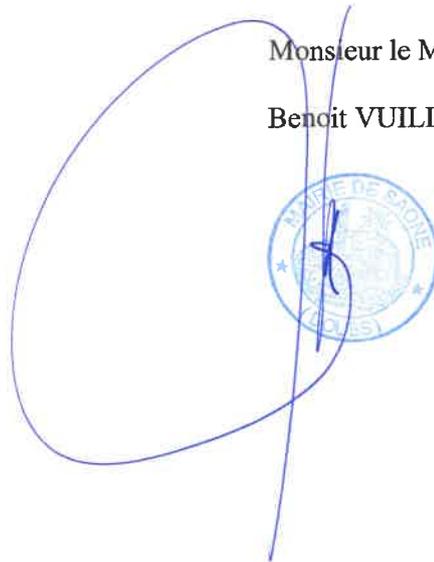
- De fixer le prix de vente au m² : 50 € HT / m² ;
- De céder la parcelle AB74 d'une contenance de 38 m² pour un montant de 1900 € hors taxes et hors droit d'enregistrement restant à la charge de l'acquéreur ainsi que la constitution de toutes servitudes liées à la vente ;
- D'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de parcelle AB74 ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente avec Madame Magali CALVAT.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22 octobre 2021

Monsieur le Maire de Saône,

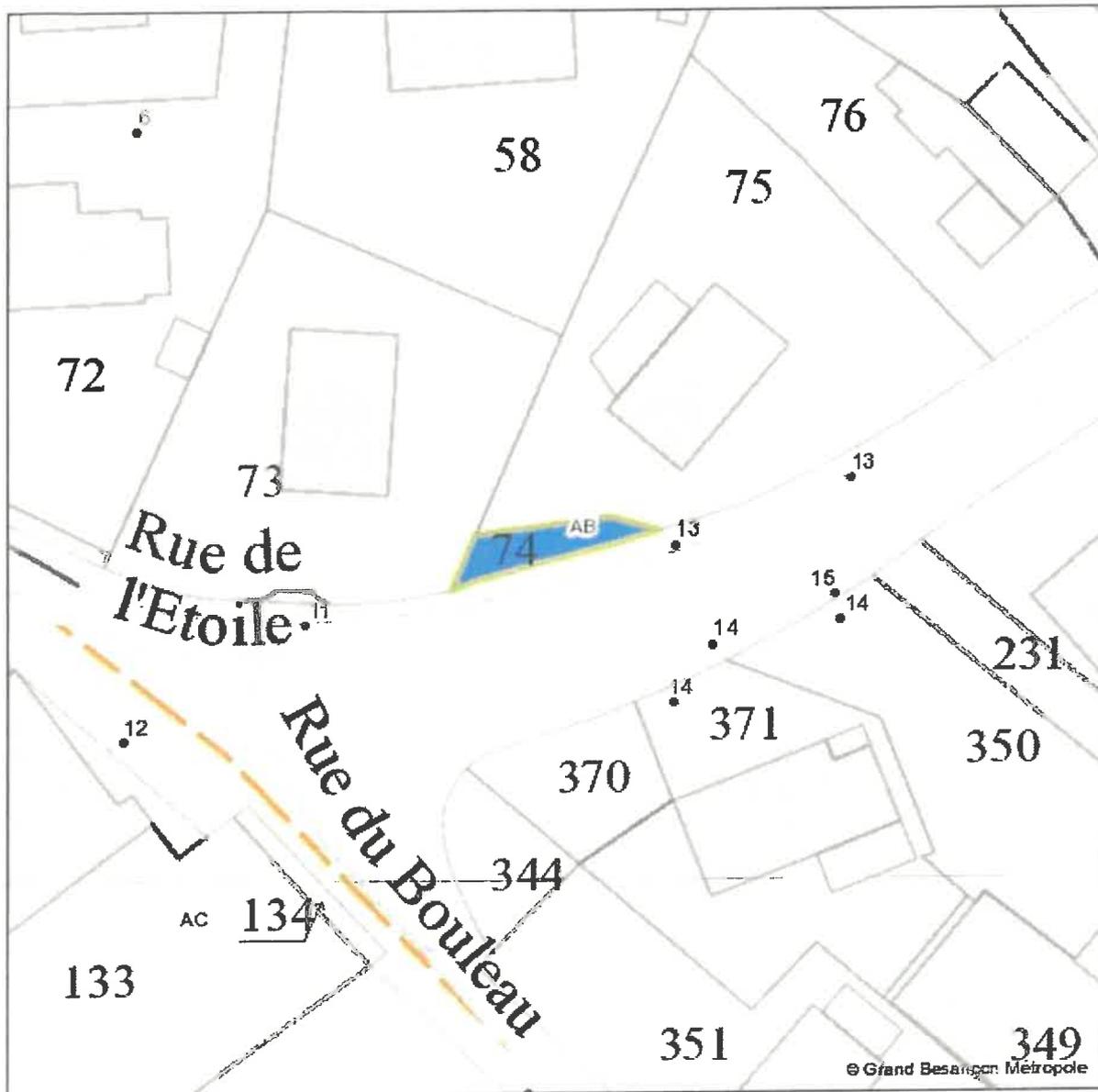
Benoît VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PIEC 05

RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 13/10/2021

Echelle : 1:500

Parcelle	250532 AB0074	
Commune	SAONE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	DERRIERE L ETOILE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	38m ²	
Propriétaire(s)	+00002	
COMMUNE DE SAONE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	UB	38m ²
Informations	Périmètre de droit de préemption urbain (DPU)	38m ²
Informations	Périmètre de consultation de la DRAC en vue de fouilles archéologiques - assiette de l'opération > à 5000 m ²	38m ²



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20211021-20211012-DE



Légende

-  Parcelle
-  Dossier ponctuel
- Nom de lieudit
- Numéro de parcelle

Extrait matrice cadastrale : parcelle communal